

Info Château-Chalon

Copie d'écran :
P. Nicod

EDITO : «*Au moins une bonne nouvelle ! En ces temps plutôt moroses où les restrictions semblent de mise, c'est avec plaisir que je peux vous confirmer la prise en charge de notre traversée de village par le Conseil Général. J'en profite pour remercier ceux qui m'ont permis de faire avancer ce dossier car les candidats étaient nombreux ! En juin prochain nous devrions oublier les contraintes liées aux travaux importants engagés en 2008.* » Le maire Ch. V.

Au sommaire :

- Aménagement de la traversée de l'agglomération
- Sictom
- Entretien nos bâtiments
- Histoire d'eau (suite)
- Les compteurs
- Anecdote
- Les brèves du dernier conseil municipal
- Le site internet municipal
-

Bulletin municipal n°7 février 2009

Directeur de la publication : Christian Vuillaume
Mise en page : Patrick Nicod IPNS (imprimé par nos soins)



AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE L'AGGLOMÉRATION

Lors du dernier conseil municipal, le maire s'est félicité que le projet de réfection de la traversée d'agglomération soit retenu pour 2009 par le Conseil Général car de nombreux dossiers ont été reportés. Aussitôt informé de la décision, il a réuni un groupe de travail avec la DDE, le Conseil Général et l'architecte afin d'envisager ces travaux en juin prochain. Le maire proposera une réunion publique sur ce sujet, si possible avant la réunion de la commission du 23 février.

SICTOM

Les camions de ramassage des ordures ménagères connaissent de plus en plus de difficultés pour effectuer leur mission dans les rues de notre village. Les stationnements sauvages nécessitent des manœuvres qui ont encore entraîné un incident matériel le mois dernier. Le SICTOM a proposé au Maire de ne plus parcourir l'ensemble des rues étroites et embarrassées par des véhicules. Avant de demander aux habitants de regrouper leurs bacs aux extrémités des rues, (ce qui peut être exigé par le SICTOM) le Conseil Municipal demande que chacun prenne en compte ces risques de voir modifier les circuits de ramassage en ne stationnant plus au moins le lundi. Les questions de stationnement sur la voie publique concernent aussi les agriculteurs et une nouvelle réglementation sera proposée au conseil municipal dans les mois qui viennent.

ENTREtenir NOS BÂTIMENTS

Après notre réseau d'eau et la traversée d'agglomération, nous avons décidé d'entreprendre sérieusement l'entretien de nos bâtiments municipaux. A commencer par les volets et les portes. Depuis le 01 janvier, grâce à Philippe, notre locataire de la cure en emploi aidé à la commune, nous avons entrepris la réparation et la peinture des volets de l'école (16 paires), du bâtiment de mairie (6 paires) de la cure (6 paires). Cette soixantaine de volets qui affichent fièrement leurs 100 ans d'âge seront donc restaurés par nos soins. Ponçage, remplacement des bases en chêne et de quelques lamelles, renforcement des ferrures, couche d'accroche et peinture de qualité devraient suffire à une cure de rajeunissement. Nous avons transformé la salle d'école en atelier de travail durant cette période de grand froid et nous remercions ceux qui ont prêté des matériels pour faciliter les travaux !

HISTOIRE D'EAU (SUITE)

Le conseil poursuit sa tâche dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'eau potable. C'est ainsi que nous venons de sécuriser le système de traitement au niveau du château d'eau. Les services sanitaires qui ont réalisé la visite de contrôle de nos nouvelles installations le 2 février dernier se sont montrés très satisfaits des améliorations apportées.

LES COMPTEURS

Les premiers jours de l'année nous ont offert quelques températures qui étaient devenues inhabituelles et qui nous ont rappelés aux bons souvenirs des précautions concernant les compteurs

Certes la municipalité a fait le choix de prendre désormais à sa charge l'installation des compteurs d'eau de notre réseau. Aussi nous allons changer tous ceux qui paraissent nous fournir des données fantaisistes lorsqu'ils les fournissent. Malgré tout il est utile de rappeler que les propriétaires sont responsables de l'entretien de leur compteur puisque la conduite appartient à l'utilisateur à partir du compteur. Si le compteur gèle, son remplacement sera assuré par le propriétaire du logement.

En ce qui concerne les compteurs nouvellement installés à l'extérieur des maisons, ils sont dans des coffrets garantis jusqu'à moins 28° quelle que soit la profondeur de son installation. Par contre il n'est peut-être pas inutile de se pencher sur la question car, dans certains cas, à la sortie du coffret le tuyau peut subir quelques coups de froid comme ce fut le cas pour deux conduites le 9 janvier dernier ! Un peu de laine de verre ou autre isolant suffit !

ANECDOTE

Premier janvier 2009, 16 heures

Le château d'eau déborde ! Oui surprise en ce jour de l'an, puisque les pompes qui alimentent le château d'eau se libèrent de tout programme et se mettent à envoyer de l'eau sans interruption ne tenant plus compte des alertes du trop plein ! Le débordement inonde la route jusque sur la départementale gelée. Aussitôt le maire et l'adjoint se rendent au pompage pour couper ces pompes désobéissantes. Michel notre fontainier intervient dans la foulée mais personne ne comprend les origines de tels dysfonctionnements.

Dès le lendemain les services du département interviennent sans plus de succès dans le diagnostic. Il en est de même pour l'entreprise Véolia qui soupçonne la liaison téléphonique qui commande les pompes. Il est vrai qu'un bûcheron malveillant a laissé une branche tomber sur cette ligne.

Il aura fallu presque 3 jours pour obtenir l'intervention. En fait cette ligne est une liaison spécialisée dont les coordonnées téléphoniques étaient oubliées depuis trente ans. Et il aura fallu 16 contacts téléphoniques avec France TELECOM pour retrouver chez notre fournisseur le numéro sans lequel personne ne voulait intervenir. Nous savons tout aujourd'hui sur le 3900, le 3901, le 1015, le 1016, le 1017, le 10165 ou le 10173. Le gag c'est que le numéro finalement fourni par une personne du service commercial qui n'avait pas le droit de le donner datait de plus de 30 ans et au moment de le transmettre enfin aux services techniques, ceux-ci ont répondu au maire « Il y trop de lettres dans ce code »...conclusion, même France Télécom ne parvient pas à suivre sa propre modernisation ! Où est le bon temps où nous appelions le 13 des dérangements pour voir arriver deux techniciens dans la journée ! Depuis le 5 janvier les pompes semblent fonctionner à nouveau normalement

MERCI à Michel Macle qui durant 5 jours a joué le rôle de la ligne téléphonique pour aller mettre en route et arrêter les pompes capricieuses !

LES BRÈVES DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 5 février, le conseil a évoqué les délicates questions auxquelles il est confronté en matière d'urbanisme. La réglementation en ce domaine devient de plus en plus difficile à faire respecter.

La commune vient de vendre une coupe de bois non acquise lors de la dernière vente pour un montant de 7 300 € (prix évalué par ONF)

Afin de mériter encore le label des « Plus Beaux Villages de France » l'équipe municipale envisage de programmer un nettoyage de printemps auquel les habitants seront associés.

Le prochain numéro de notre « Info Château-Chalon » portera sur le budget de la commune.

LE SITE INTERNET MUNICIPAL <http://www.chateau-chalon.fr>

Comme vous le savez ce site est au service de la population, il a déjà reçu 1900 visites. C'est un bon moyen de se tenir informé de l'actualité municipale car il offre à tout moment et en tout lieu des informations pertinentes aux internautes. Mais jusqu'à présent, il restait fermé à toute contribution extérieure. Dorénavant, il suffira de s'adresser par mail l'adresse de la mairie : mairie.chateau-chalon@wanadoo.fr pour proposer la publication d'informations d'intérêt public, en rapport avec la vie de notre commune et objectives.